

Cnamgs/Conseil d'administration

Le nouveau PCA a pris ses fonctions

C.G.K

Libreville/Gabon

La cérémonie solennelle de passation de charges entre les présidents, entrant et sortant, du conseil d'administration s'est déroulée, hier, dans l'enceinte de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie à Libreville.

LA Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) a tenu un Conseil d'admini-

nistration extraordinaire, hier, à son siège sis au centre-ville de Libreville, en face du Musée national, sur le boulevard de l'Indépendance.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour des travaux, à savoir la passation des charges entre les présidents - sortant et entrant - du conseil d'administration de ladite structure, respectivement Mme Jacqueline Bignoumba et Jacob Ongouori.

Promu en Conseil des ministres, il y a quelques



Photo : Kouiga

Geste symbolique de passation de charges entre les PCA sortant et entrant de la CNAMGS.

mois, le nouveau PCA, qui a pris officiellement ses fonctions hier, est un ancien de la maison. En

effet, Jacques Ongouori y avait déjà exercé en qualité de directeur général adjoint (Dga) de la Cnamgs. C'est donc une administration qu'il connaît assez bien. Dans le fond surtout. La forme ayant changé entretiens avec l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante.

Fort de cela, il a promis de ne ménager aucun effort pour mériter la confiance placée en lui par les plus hautes autorités du pays. Pour sa part, après deux ans passés comme prési-

dent du Conseil d'administration de la Cnamgs, Jacqueline Bignoumba part avec le sentiment d'avoir fait de son mieux. Elle a souhaité "bon vent" à son successeur.

Notons que le mandat à la tête du Conseil d'administration de la Cnamgs dure trois ans. Mais selon une présidence rotative entre quatre entités : le Patronat public et le patronat privé, les représentants des salariés du secteur privé et ceux du secteur public.

Vient de paraître  
Les médias d'Etat en question

Cet ouvrage devrait ouvrir le débat sur la nature et la fonction d'un journaliste en général, d'un journaliste d'Etat en particulier, ou à tout le moins alimenter la discussion. En 290 pages érudites, l'auteur, Arthur Sabi Djaboudi, livre le fruit de ses recherches sur la « permanence » et les « mutations » dans l'organisation et le fonctionnement des médias d'Etat au Gabon. Instructif.



AU quotidien, l'on entend à peu près tout et son contraire sur les médias d'Etat au Gabon. Pour le moins, ils n'ont pas bonne presse. Et encore, c'est un euphémisme. Dans son ouvrage, *Les médias d'Etat au Gabon. Permanence et mutations* (Editions L'Harmattan), Arthur Sabi Djaboudi, enseignant-chercheur, en présente les causes et les conséquences.

Son travail, rigoureux, fouillé et rempli de références, est subdivisé en trois grandes parties. Dans la première, « La naissance de la Radiodiffusion Télévision Gabonaise : instrument d'intégration et de souveraineté nationale », l'auteur soutient que ce média public avait pour tâche, à sa création en 1959, de promouvoir la construction d'un destin commun propre aux populations gabonaises sur le chemin de la mise en place d'une « nation ». Parallèlement à cet objectif, il s'agissait pour ses promoteurs d'en faire un moyen susceptible de contribuer à l'éducation politique et idéologique des Gabonais.

Dans la deuxième partie, « La formation professionnelle au journalisme », Arthur Sabi Djaboudi indique, statistiques et pourcentages à l'appui, que très peu de journalistes gabonais doivent leurs savoir-faire à la fréquentation d'écoles de journalisme. Pour leur écrasante majorité, beaucoup sont formés sur le tas. Malgré ces compétences acquises, le pouvoir, note l'auteur, a toujours tout fait pour avoir une emprise sur les médias publics, transformant, par toutes sortes de moyens, des professionnels de la communication en des militants devenus agents de sa propagande et de son maintien en place. Quant aux contestataires et aux moins zélés, un sort peu enviable leur a toujours été réservé.

La troisième partie, elle, porte sur « Les cadres d'action et de travail des journalistes ». Là, l'essayiste gabonais questionne les textes juridiques qui encadrent ce métier. Ce cadre ne semble guère faciliter la promotion de la libre expression, ni de la liberté d'opinion. Constat amer : depuis les premiers textes réglementaires de la profession de communicateur de la période des indépendances, jusqu'à l'avènement du Conseil national de la communication (CNC) en 1991, les journalistes fonctionnaires ont été essentiellement considérés « comme les faire-valoir du système politique gabonais, où l'information, surtout à la radio et à la télévision, est minutieusement surveillée et punie ; les journalistes n'ont qu'une marge de manœuvre limitée. »

Cette étude peut donc prétendre avoir deux vocations au moins : dresser un état des lieux de la profession de journaliste d'Etat et favoriser une réflexion susceptible de conduire à une amélioration des choses. CQFD.



Avis d'Appel d'Offres (AA0)  
GABON

Programme de remise à niveau des infrastructures ferroviaires de la SETRAG (PRN)  
Sélection d'un Consultant Spécialiste Social dans le cadre de la mise œuvre du plan d'action de réinstallation des populations (PAR).  
Financement: SETRAG  
(AOIO No: 11.04.18-SET)

1. Le concessionnaire du Chemin de fer Transgabonais (SETRAG), dans sa contribution sur fonds propres au Programme de remise à niveau (PRN), a l'intention d'utiliser une partie des investissements dédiés à la sécurisation de la voie ferrée pour le financement du plan d'actions de réinstallation (PAR) des populations installées dans les emprises ferroviaire.

2. La SETRAG a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché objet du présent avis d'appel d'offres.

Cet appel d'offres est référencé AOIO No: 12-04-18-SET en date du 12 avril 2018 relatif à la Sélection d'un Consultant Spécialiste Social dans le cadre de la mise œuvre du plan d'action de réinstallation des populations (PAR).

Il est ouvert aux soumissionnaires nationaux et internationaux ayant les compétences requises et l'expérience dans la conduite de plan d'action et de réinstallation.

3. L'objectif de la mission du Consultant spécialiste social est d'assurer la mise en œuvre du PAR en conformité avec les standards de l'IFC, la réglementation gabonaise et les engagements sociétaux de SETRAG dans le cadre des politiques Développement Durable de SETRAG et du groupe ERAMET. La mise en œuvre du PAR de la SETRAG, formalisé par le Bureau d'étude international Golder Associés Ltée (Golder), est une exigence des bailleurs du Programme de Remise à Niveau (PRN).

Le spécialiste social devra également mettre en œuvre toute autre réinstallation conduite par la SETRAG hors du cadre du PAR mentionné mais faisant partie des établissements associés au projet, et s'assurer que cette réinstallation soit réalisée conformément aux Normes de performance environnementales et sociales d'IFC (SFI - Banque mondiale)

4. La SETRAG sollicite un Consultant Spécialiste Social diplômé(e) d'un Master ou Doctorat en sciences humaines ou sociales (sociologie, anthropologie, géographie, droit international -droits de l'homme- ou sciences politiques). Il devra répondre aux critères ci-dessous :

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle sur des études ou projets internationaux similaires.
- Solide expérience terrain dans des environnements sensibles (Afrique et/ou Asie).
- Connaissances sectorielles consistantes: enjeux sociétaux liés aux projets d'infrastructures et d'énergie (droits des minorités, questions de genre, vulnérabilité, analyse des moyens d'existence, etc.) et maîtrise des pratiques et des standards des bailleurs de fonds internationaux, particulièrement des Normes de performance environnementales et sociales d'IFC.
- Expérience de la conduite de plans de réinstallation de populations et de plans de restauration de moyens de subsistances.
- Expérience dans la mise en œuvre de plan de consultation et d'engagement des parties prenantes et programmes de développement communautaire.
- Etc.

Poste basé à Libreville pour une durée de 2 ans renouvelable avec une période de 6 mois d'essai renouvelable une fois.

5. Les soumissionnaires éligibles, identifiés et intéressés peuvent obtenir la Demande de Proposition (DP) incluant les termes de références du Consultant Spécialiste social et/ou des informations auprès de la SETRAG; Nohine LO - Directeur du Programme d'Investissement (DPI) Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01, E-mail : [appel.offres@setrag.com](mailto:appel.offres@setrag.com) ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 9 heures à 15 heures, heure locale, tous les jours ouvrables. Aucun paiement n'est demandé. Les offres devront être soumises à l'adresse mail : [appel.offres@setrag.com](mailto:appel.offres@setrag.com) au plus tard le 30 Avril 2018 à 10 heures, heure locale.

6. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

SETRAG, BP 2198, Direction Générale  
Route principal d'OWENDO,  
Nohine LO - Directeur du Programme d'Investissement (DPI)  
Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01,  
E-mail : [appel.offres@setrag.com](mailto:appel.offres@setrag.com)

LE DIRECTEUR GENERAL